



Cotonou, le 17 juin 2022

N° 1226 MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SAUA/DAUE/SA

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) communique :

L'Ambassade du Royaume du Maroc met à la disposition de la République du Bénin, soixante-dix (70) bourses d'études destinées aux étudiants béninois désireux de poursuivre une formation dans les établissements publics marocains d'enseignement supérieur, au titre de l'année académique 2022-2023.

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

✓ **Au Bénin**

Se conformer strictement aux prescriptions de la nouvelle orientation de gestion des bourses étrangères à savoir :

S'engager solidairement avec les parents à supporter pendant toute la durée de la formation un complément de bourse de quatre cent quatre-vingt mille (480 000) francs CFA à envoyer directement aux bénéficiaires de la bourse. La preuve de l'envoi doit être transmise à la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) au cours de la première année de formation.

✓ Au Maroc

- Se conformer strictement aux lois en vigueur au Maroc ;
- Accepter de poursuivre les études dans la filière de formation retenue par la Partie marocaine.

I- Conditions d'admission

1- Bacheliers

- être titulaire du baccalauréat de l'année 2021 obtenu avec la mention « Très-Bien », « Bien » ou « Assez-Bien » ;
- les élèves en classe de terminale pourront postuler sous réserve de l'obtention du baccalauréat, mais néanmoins, ils doivent réunir une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 12/20 au cours de cette année académique ;
- être âgé de vingt-trois (23) ans au plus au 31 décembre 2022 ;
- posséder toutes ses facultés physiques et mentales ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin ;
- ne pas être un boursier de l'AMCI.

2- Candidats aux cycles de Master et de Doctorat

- être titulaire d'une licence ou d'un diplôme reconnu équivalent dans la filière demandée dans une Université publique ou un établissement agréé avec la mention Bien au moins ;
- être titulaire du master ou d'un diplôme d'études supérieures reconnu équivalent, donnant accès à la formation demandée dans une Université publique ou un établissement agréé avec la mention Bien au moins ;
- ne pas être boursier dans les Universités Publiques du Bénin ;

